

1 **Les accusations contre Louis XVI**

1. Tentative de dissolution de la toute nouvelle Assemblée nationale constituante le 20 juin 1789.
2. Pression militaire sur cette même Assemblée trois jours plus tard.
3. Envois de troupes pour contrer les émeutiers lors de la prise de la Bastille le 14 juillet 1789.
4. Refus de contresigner l'abolition des privilèges votée le 4 août [...]
7. Fuite à Varennes le 21 juin 1791 et massacre du peuple demandant la fin de la monarchie réuni au Champs-de-Mars le 17 juillet [...]
11. Refus de combattre plusieurs révoltes contre-révolutionnaires dans certaines villes du sud de la France [...]
18. Double jeu diplomatique auprès des puissances européennes et alliances secrètes avec elles [...]
24. Soutien aux prêtres réfractaires [...]

Extraits des principaux chefs d'accusation retenus contre Louis XVI.

1/ **DOC. 1** Que reprochent les députés de la Convention au roi ? Prenez deux exemples parmi les chefs d'accusation pour appuyer votre argumentation.

2 **L'avis des députés sur le procès**

**a. Le point de Saint-Just**

*« Le procès doit être fait à un roi non point pour les crimes de son administration, mais pour celui d'avoir été roi, car rien au monde ne peut légitimer cette usurpation ; et de quelque illusion, de quelques conventions que la royauté s'enveloppe, elle est un crime éternel, contre lequel tout homme a le droit de s'élever et de s'armer ; elle est un de ces attentats que l'aveuglement même de tout un peuple ne saurait justifier. [...] On ne peut régner innocemment : la folie en est trop évidente. Tout roi est un rebelle et un usurpateur ».*

Saint-Just, député montagnard, discours prononcé à la Convention, le 13 novembre 1792

**b. L'opinion de Condorcet**

*« Notre sévérité effraiera-t-elle, irritera-t-elle les rois ennemis et les dévots de la royauté ? L'opinion encore chancelante de plusieurs peuples sera-t-elle aliénée ou encouragée ? [...] Juger un roi accusé est un devoir ; lui pardonner peut être un acte de sagesse dans ceux à qui les destinées politiques de la Nation ont été confiées ».*

Condorcet, député Girondin, propos tenus en décembre 1792

**c. L'opinion de Robespierre**

*« Il n'y a point de procès à faire. Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges ; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'Etat et les représentants de la Nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre [...]. Louis est détrôné par ses crimes ; Louis dénonçait le peuple français comme rebelle ; il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses confrères. La victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle. Louis ne peut donc être jugé, il est déjà condamné [...]. Proposer de faire le procès à Louis XVI, [...] c'est mettre la révolution elle-même en litige ».*

Robespierre, député montagnard, discours à la Convention, 3 décembre 1792.

 2/ **DOC. 2** Montrez que les députés s'opposent sur le sort du roi ? Identifiez les arguments de ses défenseurs et de ceux qui l'incriminent.

Fiche d'activité. Le procès du roi et l'exécution de Louis XVI (21 janvier 1793)

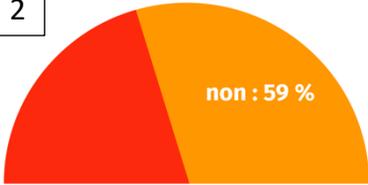
3/ **DOC. 3.** Analyse des résultats du procès du roi.

1



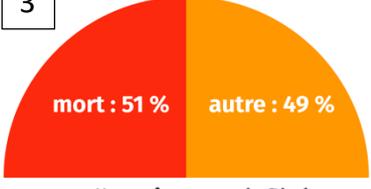
Louis Capet est-il **coupable** de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État ?

2



Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la **ratification** du peuple ?

3



Quelle **peine** sera infligée à Louis Capet ?

4



Y aura-t-il un sursis à l'**exécution** de Louis Capet ?

a) Secteur 1. Sa culpabilité est-elle largement admise parmi les députés de la Convention ?

b) Secteur 2. A votre avis, en quoi le résultat du vote sur la ratification du peuple ou non a déterminé le sort du roi ?

c) Secteurs 3 et 4. Pourquoi peut-on dire que le sort du roi s'est joué à peu de chose ?

4/ **DOCS. 4 et 5.** À partir des deux documents, montrez que l'image du roi se polarise après sa mort.

**MÉTHODE : DESCRIPTION ==> EXPLICATION**

MATIERE A REFLEXION POUR LES JONGLEURS COURONNES



qu'un sang impur abreuve nos sillons.

4

**Un défi à tous les rois**

Willeneuve, *Matière à réflexion pour les jongleurs couronnés*, gravure, 27 x 20,6 cm, 1793. Paris, musée Carnavalet.

Les représentations républicaines de la mort du roi sont rares et généralement descriptives. Cette estampe est au contraire violemment militante, dénonçant la royauté dans son principe.



5

**L'image d'un roi-martyr**

Charles Bénazech, *Louis XVI et l'abbé Edgeworth de Firmont au pied de l'échafaud*, huile sur toile, 42 x 57 cm, vers 1793, Versailles, musée des châteaux de Versailles et de Trianon.

Bénazech peint ce tableau à Londres. L'œuvre, royaliste, circule dans toute l'Europe sous forme d'estampe. Le roi se tourne vers son confesseur qui l'encourage à mourir en bon chrétien.